

Comité Syndical du 18 juin 2019

Délibération n°25/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le dix-huit juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 juin 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Didier Villat, Philippe Bouty, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré et William Jacquillard.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Annette Feuillade, Catherine Parent, Florence Pechevis et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvaitre.

Mesdames Martine Pinville et Fabienne Godichaud.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis 2019 – Décision Modificative N°1

Le budget primitif 2019 du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS, voté le 26 mars 2019, a permis à MAGELIS de couvrir les engagements pris pour l'année 2019 lors de la présentation des orientations budgétaires.

L'équilibre du budget s'établit comme suit :

- 6 020 928.97 € pour la section de fonctionnement ;
- 7 331 943.97 € pour la section d'investissement.

Une décision modificative n° 1 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés à ajuster les prévisions de crédits initiales.

→ Amortissement des subventions :

Les ouvertures de crédits proposées visent à permettre la passation des écritures de solde d'amortissement des subventions relatives aux immobilisations intégralement amorties.

Investissement : transfert de crédits

AR PREFECTURE

016-251602595-20190618-DELIB25RECTIFIE-DE
Reçu le 28/06/2019

Dépenses Compte 23	- 337 046.62 €	2313 / Immobilisations en cours - Constructions
Dépenses d'ordre Compte 040	337 046.62 €	139xxx / Subventions d'investissement

Fonctionnement : ouverture de crédits

Recettes d'ordre Compte 042	337 046.62 €	777 / Quote-part des subventions
--------------------------------	--------------	----------------------------------

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité [12 présents - 12 votants - 12 voix « pour »] - adoptent la Décision Modificative n°1 au Budget 2019, telle qu'elle est proposée ci-dessus.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 28 juin 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 28 juin 2019
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 28 juin 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis